

Le duc de Bourgogne, à la suite de la guerre faite à Humbert pour soutenir son prétendu droit à la souveraineté du Viennois, avait acquis par accommodement, sous les auspices de Philippe-le-Bel, le Revermont, dont ses prédécesseurs se prétendaient les suzerains. Sollicité par le comte de Savoie, le duc lui cède cette grande seigneurie au prix de huit mille livres et en échange des fiefs de Cuisery, Sagy et Savigny. Cette acquisition place toute la Bresse sous la puissance d'Amédée V et lui rend plus désirable une libre communication avec cette province (1).

Cependant, la pacification opérée par le duc de Bourgogne n'était en réalité qu'une trêve; Ambronay, laissé au comte, était toujours une cause de discorde. Le dauphin mécontent prend les armes et s'empare du château de Montrevel dans la Bresse. Mais le roi de France et le roi d'Angleterre, ayant compris dans leurs préliminaires de paix le dauphin et le comte, cette clause engage ces princes à suspendre leurs hostilités (2).

Peu de temps après, Rodolphe de Montmajeur, bailli du Comte dans le Bugey, sans doute à l'instigation de son prince, forme des intelligences secrètes avec quelques principaux bourgeois de l'Huis, à l'effet de se rendre maître de la ville et du château (3). L'évêque de Belley, Pierre de la

(l'année commençait à Pâques). Le dauphin reçut en même temps 1500 livres, dues par un particulier pour redevances arriérées.

(1) Cet acte d'acquisition fut fait en octobre 1289. — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, page 171.

(2) Philippe, roi de France, était personnellement intéressé à comprendre dans ce traité de paix le dauphin et le comte de Savoie, son allié; il avait tellement à cœur de s'attacher le comte, qu'après la prise de Montrevel par le dauphin, il lui avait cédé, en indemnité, la possession des fiefs de Château-neuf-du-Bois et de Sainte-Marie, dans le Mâconnais, jusqu'à ce que Montrevel fût restitué. Guichenon, *Preuves de l'hist. de Bresse*, page 122.

(3) Ces principaux bourgeois de l'Huis étaient les nommés Perronet, Fossion, P. Bellon et P. Casse. Chorier, page 186.